

## Communiqué de presse

### **POLLUTION DE L'ARMANCON**

**Depuis l'après-midi du mardi 28 juin, une pollution est constatée dans la rivière l'Armançon et certains de ses affluents et concerne les communes de Marigny-le-Cahouët, Saint Euphrône, Semur-en-Auxois, Genay et Millery.**

Les services de l'Etat se sont immédiatement mobilisés pour identifier et apprécier les risques potentiels pour la population compte tenu de l'importance de la mortalité piscicole constatée, de l'ordre de 80 % à 100 % sur un tronçon de rivière d'environ 10km.

**Des premiers constats effectués, il ressort qu'il s'agit d'une pollution liée à une avarie survenue sur une cuve de stockage de sulfate d'ammonium (engrais liquide utilisé en agriculture) appartenant à une exploitation agricole située sur la commune de Marigny-le-Cahouët. Une quantité indéterminée du produit s'est alors déversée dans le réseau de collecte de la ferme puis a rejoint le ruisseau de Gêne et enfin le lit de l'Armançon en aval du point de rejet.**

Selon l'OFB, la dilution naturelle du sulfate d'ammonium dans l'eau devrait conduire à la résorption du phénomène de pollution dans quelques jours.

L'Agence régionale de Santé est également mobilisée pour les enjeux liés à l'eau potable. Deux points de captage ont été identifiés dans le secteur concerné :

- le premier est situé en amont, à Pont-et-Massène, et ne présente donc aucun risque ;
- le second est situé en aval, à Athie, à environ 20 km du point de rejet et ne présente pas de risque pour la consommation humaine compte tenu des effets de dilution et de la nature du polluant.

En revanche, il est recommandé de ne pas procéder à des pompages d'eau à destination de l'abreuvement des troupeaux ou d'irrigation des cultures durant une période de 7 jours sur les cours d'eau situés sur les communes de Marigny-le-Cahouët, Saint Euphrône, Semur-en-Auxois, Genay et Millery.

La préfecture tient des points de situations réguliers relatifs à cette pollution avec les autres services concernés et communiquera de nouveau si nécessaire.